

diocésain de les contraindre, comme prévaricateurs de leurs vœux, à retourner à la première condition de leur religion... (26). »

Ce couvent d'hommes, « établi à l'instar » de celui des femmes, avait pour supérieur un religieux nommé par les moines et qui portait le titre de prieur ; mais il était subordonné à la prieure des religieuses. Le fondateur l'avait voulu ainsi par humilité. Dans toutes les maisons de l'ordre de Fontevrault, le monastère principal était placé sous le patronage de la Sainte Vierge et celui des hommes sous le vocable de Saint-Jean, ce dernier était connu sous le nom de « Saint-Jean de l'Habit », sans doute par imitation de la maison mère qui l'appelait ainsi (27).

Nous ne connaissons que bien peu de prieurs de Beaulieu ; la Mure nous cite les noms de Frère Thomas, prieur au XII^e siècle et de Frère Nicolas de Castignié (28). Leurs noms seuls sont parvenus jusqu'à nous. Cependant nous trouvons le prieur de Beaulieu mentionné dans les actes suivants :

« Au mois de septembre 1363, Renaud, comte de Forez, consent à la vente faite au prieur et à la prieure de Beaulieu par Pierre Charpinel de divers tènement et courtils sur lesquels il a droit d'usage et de taille, autorisant led. prieur à tenir de lui ces biens en francs fiefs (29). »

« Au mois de décembre 1270, Guy, comte de Forez,

(26) Cité par La Mure : *Antiquitez du dévot prieuré des dames religieuses de Beaulieu en Roannais...*

(27) *Journal de Roanne* du 8 janvier 1888.

(28) *Op. cit.*

(29) Huillard-Breholles. *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, n° 399.